

[Text]

competitive. In the meantime Hydro-Québec contracted to buy the energy from Atomic Energy at a definite price, which is not necessarily the total price of the power produced by the plant, and the difference between that and the actual price will be borne by Atomic Energy of Canada as the price of nuclear development in Canada. The same thing applies to the construction costs. We actually offered to buy the plant and the price which we will suggest to Atomic Energy will be such that the price of the power produced by the plant will be equivalent to a thermal station on the Quebec Hydro-Electric station of roughly the same size. It certainly does not mean that the final price will be the actual cost of the plant. So there are two indirect subsidies, you might say.

Mr. Foster: Mr. Gadbois, you mentioned in your statement that you do not feel that the Bill gives the operator enough leeway. I was not just clear what your point was on that.

Mr. Gadbois: I think I had in my own mind that question of Clause 15, the fact that the operator must maintain insurance and has not the alternative to put up any other type of security. That is what I meant when I said not enough leeway.

Mr. Foster: You think you should just have the option to buy a bond.

Mr. Gadbois: Or to become his own insurer by setting up a special reserve for the security required.

Mr. Foster: I think that completes the questions I had, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Hymmen.

Mr. Hymmen: Thank you, Mr. Chairman. We are pleased to have Mr. Boucher and Mr. Gadbois here this afternoon. I do not know whether the Chairman mentioned that a number of our members of our Committee are involved in another form of pollution which now is being discussed in the House of Commons.

I appreciate your brief, which I have read and considered. I think that your suggestions in regard to translation are important. I do not particularly take this as une leçon en Français, but I think your interpretation might help to make the Bill more effective.

[Interpretation]

et le temps que nous prend la construction de l'usine, mais nous devons encore prouver que le coût pourra soutenir la concurrence. Entre temps, nous avons fait un contrat avec l'Énergie atomique pour acheter son énergie à un certain prix, ce qui ne veut pas dire que ceci représente le prix total de l'énergie produite par l'usine. La différence entre ce prix et le prix réel sera défrayée par l'Énergie atomique du Canada comme étant le prix à payer pour le développement de l'énergie atomique au Canada. La même méthode s'applique aux frais de construction. Nous avons proposé d'acheter l'usine et le prix que nous suggérerons à l'Énergie atomique sera le même que le prix de l'énergie qui pourra être produite par une centrale thermique de même dimension de l'Hydro-Québec. Cela ne veut pas dire que le prix final sera le prix réel de la construction. Ainsi on pourrait dire que deux subventions nous sont données indirectement.

M. Foster: Monsieur Gadbois, dans votre déclaration vous avez dit que la Loi ne donne pas assez de latitude à l'exploitant. Je n'ai pas très bien saisi ce dont vous parliez.

M. Gadbois: J'avais en tête la question relative à l'article 15, stipulant que l'exploitant doit obligatoirement maintenir une assurance et ne pourrait avoir à la place aucune autre sorte de sécurité. C'est ce que je voulais dire quand je parlais du manque de latitude des exploitants.

M. Foster: Voulez-vous dire que vous deviez pouvoir acheter des actions?

M. Gadbois: Ou devenir notre propre assureur, si vous voulez, en établissant une réserve très spéciale dans ce but; de ce fait, on pourrait obtenir la sécurité.

M. Foster: Je vous remercie, cela répond à toutes mes questions. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Je vous remercie, monsieur le président. Nous sommes très heureux d'avoir ici cet après-midi MM. Gadbois et Boucher. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous leur avez dit que les membres du Comité sont en Chambre pour discuter d'un autre problème de pollution. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas ici.

Je vous remercie de votre mémoire, je l'ai lu avec attention. Je pense que vos suggestions en ce qui concerne la traduction sont importantes. Je ne considère pas vos remarques comme une «leçon en Français», mais je pense que votre interprétation nous permettra de rendre la loi plus efficace.